

Communiqué de presse

Projet territorial de santé mentale : les partenaires s'engagent sur un plan d'actions

Réunis à Rennes le mardi 14 septembre, les acteurs départementaux de la santé mentale ont signé le plan d'actions associé au projet territorial de santé mentale. Ils ont ainsi marqué leur engagement dans la mise en œuvre et le suivi du projet territorial de santé mentale, riche de 23 actions. Toutes sont tournées vers le même objectif : améliorer les accompagnements et faciliter les parcours de santé et de vie des personnes concernées.

Le plan d'actions associé au projet territorial de santé mentale d'Ille-et-Vilaine engage les partenaires signataires pour cinq ans. Ils contribuent donc à la mise en œuvre collective de 23 actions, toutes pilotées par des professionnels ou bénévoles issus des structures accompagnant les personnes souffrant de troubles psychiques. Les thématiques abordées pour améliorer les accompagnements sont notamment : la promotion de la participation des personnes et de leurs aidants au sein des dispositifs, la coordination des accompagnements entre les multiples acteurs intervenants et le développement d'équipes mobiles, la gestion de la crise et de l'urgence, le développement de la politique de réadaptation psychosociale et l'intégration dans la cité, l'accès au logement et de l'aller vers.

Le projet territorial de santé mentale permet une nouvelle approche

La signature de ce plan d'actions constitue une étape déterminante. Elle concrétise et confirme le bienfondé de la nouvelle approche introduite par le projet territorial de santé mentale : la construction collective d'une politique de santé mentale initiée par les acteurs permet une amélioration des parcours de vie et de soin des personnes atteintes de troubles psychiques.

Sur le terrain, déjà du concret

D'ores et déjà et sans attendre la signature plan d'actions, près de 10 projets ont été mis en œuvre et soutenus par les partenaires financiers (ARS Bretagne, Conseil départemental et Etat).

L'ouverture, en 2021, d'un habitat regroupé sur Saint-Malo pour 6 personnes avec handicap psychique pour faciliter leur intégration dans le milieu ordinaire constitue un premier exemple.

Le projet territorial de santé mentale a aussi permis le déploiement d'organisations innovantes : des équipes mobiles de soins intensifs interviennent désormais à domicile. Grâce à des outils de télémédecine, le dispositif associe les médecins traitants qui peuvent solliciter l'avis de psychiatres.

Les différents partenaires signataires : ARS Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, CPAM, Education nationale, MDPH, GCSM cap santé mentale, Groupements hospitaliers de territoires, représentant des usagers, représentant des structures médico-sociales et sociales, habitat social, représentant des maisons de santé pluridisciplinaires, Conseil Rennais de santé mentale et conseil local de santé mentale de Saint-Malo.

Contact presse

ARS Bretagne

Aurélien ROBERT / Chargé de communication

Tél. : 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr